Édition N° 306 – Novembre 2023



<u>Directeur de la Publication</u> : Loïc RAOULT - <u>Rédacteur</u> : Frédéric LE MOULLEC <u>Membre du Comité de rédaction</u> : Carine DESGUÉ

INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

Préfecture des Côtes d'Armor DILCRAH – Appel à projets 2023-2024

La DILCRAH lance, de nouveau, cette année, un appel à projets local, « Contre le racisme, l'antisémitisme, les discriminations liées à l'origine et la haine anti-LGBT+ ».

Cet appel à projets vise à déployer sur les territoires les 2 plans nationaux, 2023-2026 :

- "lutte contre le racisme et l'antisémitisme et les discriminations liéés à 'l'origine"
- "Actions pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+"

Le dépôt des candidatures est ouvert et sera clos le 1er décembre 2023.

L'appel à projet (annexe 1) précise les modalités de ce dispositif (calendrier, dossier de candidature, modalités d'instructions).

Vous êtes invités à adresser votre CERFA (annexes 2 et 3) de demande de subvention, en priorité par mail, pref-dilcrah@cotes-darmor.gouv.fr ou par voie postale à l'adresse suivante :

Préfecture des Côtes d'Armor Direction des sécurités - BSI Place du général de Gaulle 22023 SAINT BRIEUC cedex 1

Port du Bleuet de France lors des cérémonies officielles

Vous trouverez en annexe 4 la circulaire relative au port du Bleuet de France lors des cérémonies officielles.

ALMA22

Flyer de Prévention des Maltraitances

Vous trouverez en **annexe 5**,le **flyer « prévention des maltraitances »** diffusé lors de la restitution du rapport de la concertation des Etat Généraux de la Maltraitance" du 2 octobre dernier par la Ministre des solidarités et des familles Aurore Bergé et la Ministre déléguée chargée des personnes handicapées.

Page 1 sur 3 – AMF 22-INFOS N°306 Novembre 2023

INFORMATIONS RÉGIONALES

SCoT Bretagne

Une ingénierie ressource pour faciliter l'appropriation du ZAN en Bretagne

Vous trouverez, en annexe 6, un article intitulé « Une ingénierie ressource pour faciliter l'appropriation du ZAN en Bretagne » de Pierre JÉGOT, Chargé de mission Sobriété foncière pour les SCoT et le bloc local breton.

Agence bretonne de la biodiversité

Collectivités bretonnes, préparez vos candidatures pour le concours « Capitale française de la Biodiversité » avant le 31 janvier 2024

Le thème de l'année, sobriété et biodiversité, permet de valoriser des actions diversifiées :

- Limitation de l'usage des ressources et de l'énergie ayant des impacts favorables sur la biodiversité : réduction de l'éclairage public, diminution de l'arrosage et des interventions mécaniques sur des espaces verts, mise en œuvre de circuits-courts agricoles ;
- Planification permettant d'économiser le foncier et de réduire l'artificialisation ;
- Projets d'aménagement favorisant le maintien de l'existant et la préservation des écosystèmes déjà en place, et limitant les besoins en ressources minérales, hydriques, végétales ;
- Et bien-sûr plein d'autres initiatives où moins consommer se traduit par un bénéfice pour la nature!

Votre collectivité a mis en œuvre au moins 3 actions en ce sens et vous êtes prêt à partager votre expérience? N'hésitez pas à candidater, le concours est ouvert gratuitement aux communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles.

Infos pratiques:

- Rubrique « Appels! » du site <u>www.biodiversite.bzh</u>: <u>Concours Capitale française de la Biodiversité</u> 2024 "sobriété" Agence Bretonne de la Biodiversité
- Site du concours : <u>Participer | Capitales Françaises de la Biodiversité</u>
- Dossier de participation : cfb2024 dossier-de-candidature.pdf
- À noter : la labellisation Territoire Engagé pour la Nature (TEN) est un prérequis pour le concours. Il est donc demandé à ce que les candidats aient déjà déposé un dossier <u>TEN</u>, ou qu'ils indiquent leur souhait de candidater ultérieurement auprès de l'Agence Bretonne de la Biodiversité.

Et pour toute information complémentaire, contactez l'équipe de l'Agence Bretonne de la Biodiversité : maquestion@biodiversite.bzh

INFORMATION NATIONALE

Union Nationale des Aménageurs Les trophées de l'aménagement au service de la collectivité – édition 2023

Vous trouverez en annexe 7, le dossier de candidature pour la 12ème édition des trophées de l'Aménagement durable de l'UNAM.

Ces trophées sont l'illustration concrète de l'engagement de la profession pour la transition environnementale et la preuve qu'il est possible de répondre à la fois aux rêves des familles, aux besoins des élus et aux impératifs écologiques.

L'aménagement permet d'intégrer aux projets des mix de solutions pour penser global et agir local : logement, mobilités, énergie, biodiversité, commerces, emplois, services publics, santé, logistique, smart grid...

À l'heure où la lutte contre l'étalement urbain est une priorité pour tous, l'aménagement fait donc naturellement son retour au premier plan puisqu'il est la meilleure réponse opérationnelle capable d'allier sobriété foncière et mixité des formes et des fonctions urbaines.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 13 novembre 2023.